

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	24	29
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, DUPUY-LEGRAND Céline, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIÈRE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : DUGEAY Pascal représenté par BATIER Jean-François, MARIAUD Eric représenté par BALOT Nicolas, MOUTAUD Florence représentée par REYNAUD Christian, MOURET Stéphanie représentée par ROUX Blanche, NIOSSOBANTOU Dimitri représenté par NICOT Damien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARCOUL-SOULIE Bénédicte est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_031

Objet : Acquisition d'un ensemble immobilier sis 6 Av. Winston Churchill, cadastré section AY n°120

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que, suite à l'acquisition d'une parcelle attenante au gymnase Chazalon (cadastrée section AY n°122p), appartenant aux consorts LACORE, ces mêmes propriétaires proposent aujourd'hui à la commune d'acquiescer l'ancienne maison familiale.

Cet immeuble, situé 6 avenue Winston Churchill, est localisé dans le prolongement de la parcelle en cours d'acquisition. Il est composé d'une maison d'habitation construite en 1930, élevée sur trois niveaux, d'une surface de 81 m², prolongée par une grange de 140 m², le tout édifié sur une parcelle cadastrée section AY n°120, d'une superficie totale de 671 m².

Cette acquisition permettra :

- d'assurer la continuité avec la parcelle à bâtir en cours d'acquisition,

- d'offrir à la commune la possibilité d'engager une réflexion plus large quant au futur projet d'extension du pôle sportif de Chazalon.

Après négociation avec les consorts LACORE, il a été convenu d'acquérir cet immeuble au prix de 112 000 euros, auxquels s'ajoutent les honoraires de l'agent immobilier fixés à 7 000 euros.

La rédaction des actes sera confiée à Maître Séverine BLANC, notaire à FEYTIAT, en qualité de notaire de la commune, assistée de Maître Pierre MARTINAT, notaire des consorts LACORE. Les frais d'agence immobilière ainsi que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section AY n°120, appartenant aux consorts LACORE, pour un montant de 112 000 euros, auxquels s'ajoutent 7 000 euros de frais d'agence immobilière, ainsi que les frais notariés ;
- de confier à l'étude de Maître Séverine BLANC notaire à FEYTIAT, la rédaction de l'acte, assistée de l'étude de Maître Pierre MARTINAT, notaire des vendeurs ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le jeudi 23 avril 2026

**Le maire,
Laurent LAFAYE.**

